

La lettre hebdomadaire d'informations juridiques de la Délégation des Barreaux de France

Pour plus d'informations : www.dbfbruxelles.eu

n°534

Du 24 au 30 juillet 2009

Le prochain numéro de L'Europe en Bref paraîtra le vendredi 4 septembre 2009.

Sommaire

[Agriculture](#)

[Commerce](#)

[Concurrence](#)

[Environnement](#)

[Finances](#)

[Justice](#)

[Marché intérieur](#)

[Profession](#)

[Santé](#)

[Social](#)

[Sociétés](#)

[Télécommunications](#)

[Transports](#)

[Appels d'offres](#)

[Nos manifestations](#)

[Autres manifestations](#)

BREVE DE LA SEMAINE

Sécurité sociale / Coordination des systèmes nationaux / Règlements / Adoption (27 juillet)*

Le Conseil de l'Union européenne a adopté, le 27 juillet dernier, le [règlement d'application](#) du [règlement 883/2004/CE](#) portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale, ainsi qu'un deuxième règlement modifiant ce dernier et complétant ses annexes. Ces trois textes doivent remplacer, à compter du 1^{er} mars 2010, les règlements [1408/71/CEE](#) et [574/72/CEE](#) relatifs à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés, aux travailleurs non salariés et aux membres de leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté. Ils ont pour objectif la refonte globale et la modernisation de ces derniers, en vue d'améliorer la libre circulation des citoyens européens. La nouvelle législation s'appliquera à l'ensemble des citoyens européens, inactifs compris, et aux membres de leur famille. De nouvelles prestations entreront également dans son champ, telles que les prestations de paternité, les régimes de préretraite, les prestations familiales ainsi que les prestations de chômage. Les règlements seront publiés prochainement au Journal officiel de l'Union européenne. (CV)

ENTRETIENS COMMUNAUTAIRES A BRUXELLES

Le Droit européen de la consommation

Vendredi 2 octobre 2009

DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE
LE DROIT EUROPEEN DE LA CONSOMMATION
Bruxelles - Vendredi 2 octobre 2009



Programme provisoire en ligne

L'Union européenne compte désormais plus de 490 millions de consommateurs. Les échanges transfrontaliers s'accroissent chaque jour. La reconnaissance et la protection des droits des consommateurs européens constituent ainsi une réalité et une nécessité incontournables. Fruit d'un travail progressif, le périmètre du droit européen de la consommation ne cesse de s'étendre, et les praticiens sont de plus en plus nombreux à être confrontés à ces problématiques. C'est dans ce contexte que de hauts fonctionnaires européens et des avocats spécialistes de la question viendront présenter un état des lieux de cette législation, ainsi que les évolutions attendues en la matière.

Vous pouvez dès à présent vous inscrire sur notre site Internet : cliquer [ICI](#)

* Les brèves suivies d'un astérisque feront l'objet d'un développement détaillé dans le prochain *Observateur de Bruxelles*

AGRICULTURE

France / Programme de promotion de produits agricoles / Approbation (23 juillet)

La Commission européenne a approuvé, le 23 juillet dernier, 16 programmes de promotion de produits agricoles dans l'Union européenne, dont celui présenté par la France. Ces programmes sont destinés à fournir des informations sur les produits agricoles et à en assurer la promotion dans l'UE. (GC)

Marché vitivinicole / Organisation commune du marché / Modalités / Publication (24 juillet)

Les [règlements 606/2009/CE](#) et [607/2009/CE](#) fixant certaines modalités d'application du [règlement 479/2008/CE](#) portant organisation commune du marché vitivinicole ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne le 24 juillet dernier. Le premier règlement concerne des modalités relatives aux catégories de produits de la vigne, aux pratiques œnologiques et aux restrictions qui s'y appliquent. Le second traite des modalités relatives aux appellations d'origine protégées et aux indications géographiques protégées, aux mentions traditionnelles, à l'étiquetage et à la présentation de certains produits du secteur vitivinicole. (GC)

[Haut de page](#)

COMMERCE

Obstacles au commerce / Etats-Unis / Rapport annuel (27 juillet)

La Commission européenne a publié, le 27 juillet dernier, son rapport annuel pour l'année 2008 sur les obstacles au commerce et à l'investissement existant aux Etats-Unis, auxquels se heurtent les exportateurs de l'Union européenne. Ce rapport fait état de certaines craintes relatives à la législation américaine sur les ports et le transport de fret, de la complexité des systèmes réglementaires américains ainsi que des différences de réglementation existant avec l'UE. Il contient également des informations sur les barrières mises en place ou renforcées en 2008 : les procédures d'enregistrement et de documentation (loi « Lacey »), la réglementation des marchés publics (dispositions « Buy America »), les barrières douanières (parquets multicouches) ainsi que les mesures sanitaires et phytosanitaires (évaluation des importations de produits laitiers). (EK)

[Haut de page](#)

CONCURRENCE

Aides d'Etats / Restructuration du secteur bancaire / Lignes directrices (23 juillet)

La Commission européenne a adopté, le 23 juillet dernier, une [communication](#) sur les aides d'Etats à la restructuration du secteur bancaire. La Commission y expose les lignes directrices sur la méthode utilisée pour apprécier les aides à la restructuration accordées aux banques par les Etats membres dans le cadre de la crise financière actuelle. Poursuivant l'objectif d'un retour à la viabilité du secteur bancaire européen, la méthode employée par la Commission repose sur trois principes fondamentaux : i) les banques aidées doivent être rendues viables à long terme sans bénéficier d'aides publiques supplémentaires, ii) ces banques et leurs propriétaires doivent assumer une part équitable des coûts de restructuration et iii) des mesures doivent être prises pour limiter les distorsions de la concurrence dans le marché unique. Les lignes directrices, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2010, précisent l'application de ces principes. Elles complètent les orientations sur l'appréciation des aides d'Etat en faveur des banques que la Commission a adoptées depuis le début de la crise financière. (GC)

Restrictions verticales / Règlement d'exemption / Révision / Consultation publique (28 juillet)

La Commission européenne a lancé, le 28 juillet dernier, une [consultation publique](#) concernant la révision du [règlement d'exemption par catégorie 2790/1999/CE](#) relatif à des catégories d'accords verticaux et de pratiques concertées, et des [lignes directrices](#) qui l'accompagnent. La Commission juge que ce règlement, qui expirera le 31 mai 2010, a fonctionné de façon globalement satisfaisante. Elle souhaite cependant l'adapter aux tendances du marché concernant, notamment, l'augmentation de la puissance d'achat de la grande distribution et l'évolution des ventes en ligne sur Internet. Sont proposés à cette fin un [projet de règlement](#) et de [lignes directrices](#) sur lesquels les parties intéressées sont invitées à faire part de leurs observations avant le 28 septembre prochain. (EK)

[Haut de page](#)

Développement durable / Stratégie de l'Union européenne / Rapport / Communication (24 juillet)

La Commission européenne a publié, le 24 juillet dernier, une communication intitulée « [Intégrer le développement durable dans les politiques de l'UE](#) ». Il s'agit d'un rapport relatif à la mise en œuvre de la stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable, en 2009. Ce rapport fait état des progrès réalisés dans chacun des sept domaines reconnus prioritaires dans le cadre de la [stratégie](#). Il invite également à réfléchir sur les perspectives futures de celle-ci, et doit permettre au Conseil européen de revoir les priorités et de fixer des orientations en la matière, en vue de sa réunion de décembre prochain. (CV)

[Haut de page](#)

Etablissements de crédit / Gestion des risques / Dispositions techniques / Publication (27 juillet)

La Commission européenne a adopté, le 27 juillet dernier, la directive [2009/83/CE](#) qui modifie certaines annexes de la directive [2006/48/CE](#) concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et son exercice. Les modifications apportées concernent les dispositions techniques relatives à la gestion des risques. Cette directive tend notamment à clarifier les méthodes permettant aux établissements de crédit de démontrer qu'il y a un transfert significatif de risque hors bilan. Elle a été publiée au Journal officiel de l'Union européenne, le 28 juillet dernier. (GC)

Services financiers / Textes législatifs en cours / Adoption définitive (23 juillet)

Le Conseil de l'Union européenne a définitivement approuvé, le 23 juillet dernier, cinq actes législatifs dans le domaine des services financiers : le [règlement](#) relatif à l'enregistrement et à la supervision des agences de notation de crédit ; la [directive](#) mettant à jour les exigences de fonds propres de l'UE applicables aux banques ; la [directive](#) encadrant l'accès des acteurs bancaires au marché de la monnaie électronique ; le [règlement](#) sur les paiements transfrontaliers ; la [décision](#) introduisant un programme communautaire d'aide financière de soutien à des activités spécifiques dans le domaine des services financiers, de l'information financière et du contrôle des comptes. Ces textes, adoptés à la suite d'un accord dégagé avec le Parlement européen en première lecture, seront publiés au Journal officiel de l'Union européenne prochainement. (GC)

Etablissements de crédit et adéquation des fonds propres / Consultation (28 juillet)

La Commission européenne a lancé, le 28 juillet dernier, une [consultation publique](#) relative à la possible révision des directives [2006/48/CE](#) et [2006/49/CE](#), respectivement consacrées à l'accès à l'activité des établissements de crédit et son exercice, et à l'adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit. La consultation est ouverte jusqu'au 4 septembre prochain. (CV)

[Haut de page](#)

Recouvrement international des aliments / Convention / Directive / Proposition (28 juillet)

La Commission européenne a présenté, le 28 juillet dernier, une [proposition de directive](#) relative à la conclusion par la Communauté européenne de la Convention sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille. Cette Convention vise à assurer l'efficacité et l'effectivité de ce recouvrement. La majorité des créances alimentaires concernant des enfants, elle constitue avant tout une mesure de protection de ceux-ci. La conclusion de la Convention par la Communauté renforcerait les règles posées par [le règlement « obligations alimentaires »](#) en créant, au sein de la Communauté, un ensemble de règles harmonisées applicables aux relations avec les pays tiers qui deviendront parties contractantes à la Convention. (CV)

[Haut de page](#)

Tests chimiques sur les animaux / Nouvelles méthodes d'essai / Règlement / Amendement (23 juillet)

La Commission européenne a adopté, le 23 juillet dernier, le 1^{er} amendement au règlement [440/2008/CE](#) établissant des méthodes d'essai conformément au règlement [1907/2006/CE](#), dit REACH. Cet amendement comporte l'introduction de quatre nouvelles méthodes de tests chimiques sur les animaux, et

la réactualisation de deux méthodes existantes. Il introduit en particulier une méthode in vitro réduisant le nombre d'animaux utilisés pour tester les effets des produits chimiques sur la peau. Ces changements, qui répondent à l'engagement de la Commission consistant à développer des méthodes alternatives aux tests effectués sur les animaux, concernent également la mise en œuvre de la législation sur les cosmétiques, les détergents et les biocides. L'amendement entrera en vigueur trois jours après sa publication au Journal officiel de l'Union européenne. (CV)

[Haut de page](#)

PROFESSION

Visite du Vice-Président de la Conférence des Bâtonniers à Bruxelles (30 juillet)



Le Vice-Président de la Conférence des Bâtonniers, Monsieur Alain Pouchelon, s'est rendu à Bruxelles pour 3 jours de formation organisés par la Délégation des Barreaux de France. Cette visite lui a donné l'occasion de rencontrer notamment Monsieur l'ambassadeur Philippe Etienne, Monsieur François Arbault, membre du cabinet du Vice-Président de la Commission européenne Jacques Barrot, et deux assistants parlementaires de Députés européens. Le Vice-Président Alain Pouchelon a également été sensibilisé à de nombreuses questions d'actualité européenne impactant la profession d'avocat par les membres de la DBF et son Président, Monsieur Dominique Voillemot. (HB)

[Haut de page](#)

SANTE

Alimentation d'origine non animale / Risques connus ou émergents / Règlement / Adoption (24 juillet)

La Commission européenne a adopté, le 24 juillet dernier, un règlement destiné à lutter plus efficacement contre les risques connus ou émergents, existant dans l'alimentation d'origine non animale pour l'homme et l'animal. Il prévoit l'intensification, par les Etats membres, des contrôles relatifs à l'importation d'aliments d'origine non animale destinés à la consommation humaine et animale. Chaque Etat membre sera notamment tenu de nommer des points d'entrée respectant les conditions posées par le règlement en matière d'importation de ces produits. Par ailleurs, ce règlement dresse la liste des produits qui doivent être soumis aux contrôles. Ce nouveau texte, qui sera prochainement publié au Journal officiel de l'Union européenne, entrera en vigueur fin janvier 2010. (CV)

Congé parental / Accord-cadre révisé / Directive / Proposition (30 juillet)

La Commission européenne a présenté, le 30 juillet dernier, une [proposition de directive](#) portant application de l'accord-cadre révisé sur le congé parental. La proposition vise à conférer des effets juridiques à l'accord-cadre révisé sur le congé parental, conclu le 18 juin 2009 par les partenaires sociaux interprofessionnels européens (BusinessEurope, l'UEAPME, le CEEP et la CES), ce qui aurait pour conséquence d'abroger la directive [96/34/CE](#) qui conférait des effets juridiques au premier accord du 14 décembre 1995. L'accord révisé fait passer de trois à quatre mois le congé parental auquel ont droit les travailleurs des deux sexes. Il apporte, en outre, plusieurs améliorations et clarifications relatives à l'exercice de ce droit. (CV)

[Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)

Egalité hommes-femmes / Lieu de travail / Rapport (29 juillet)

La Commission européenne a publié, le 29 juillet dernier, un rapport qui analyse la manière avec laquelle les Etats membres ont appliqué la [directive 2002/73/CE](#) relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en ce qui concerne l'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelles, et les conditions de travail. Ce rapport fait état de progrès dans l'application de cette directive mais souligne cependant que des procédures de manquement ont été ouvertes à l'encontre de certains Etats membres. (EK)

[Haut de page](#)

SOCIETES

Fusions ou scissions / Rapports et documentation / Simplification / Directive / Adoption (9 juillet)

Le Conseil de l'Union européenne a adopté, le 9 juillet dernier, une [directive](#) simplifiant les obligations en matière de rapports et de documentation en cas de fusions ou de scissions de sociétés européennes. Ce texte tend à réduire les coûts liés aux fusions et scissions, en limitant les obligations tenant aux rapports détaillés, ainsi qu'en permettant aux sociétés de fournir les informations nécessaires aux actionnaires et aux tiers par voie électronique au lieu de convoquer des assemblées générales. Elle modifie la directive 78/855/CEE concernant les fusions et la directive 82/891/CEE concernant les scissions. Elle apporte également les adaptations nécessaires aux directives 2005/56/CE et 77/91/CEE, relatives respectivement aux fusions transfrontalières et aux garanties liées au capital des sociétés. Les Etats membres doivent transposer la directive avant le 30 juin 2011. (CV)

[Haut de page](#)

TELECOMMUNICATIONS

Téléphonie mobile / Nouvelle génération / Bande de fréquence / Directive (27 juillet)

Le Conseil de l'Union européenne a adopté, le 27 juillet dernier, une [directive](#) qui vise à moderniser la législation concernant l'utilisation du spectre radioélectrique nécessaire aux services de téléphonie mobile. La directive [87/372/CE](#), dite GSM, réserve les bandes de fréquence radio de 900 MHz à la téléphonie mobile de seconde génération de norme GSM (système global de communications mobiles). La nouvelle directive autorise l'utilisation de la bande de fréquence de 900 MHz pour des services paneuropéens de technologies plus avancées et plus rapides, comme les services mobiles de troisième génération (UMTS), tout en garantissant la continuité des services GSM. Déjà approuvée par le Parlement européen, cette directive sera publiée au Journal officiel de l'Union européenne en septembre prochain. (GC)

[Haut de page](#)

TRANSPORTS

Transports terrestres / Transports propres / Financement de la BEI / Groupe Valeo (22 juillet)

La Banque européenne d'investissement a accordé, le 22 juillet dernier, un financement d'un montant de 300 millions d'euros au groupe français Valeo. Ce financement, qui est accordé à des conditions attractives sous forme de deux prêts, a pour objet le soutien aux dépenses engagées par Valeo dans le cadre de ses projets actuels de recherche dans le domaine de la réduction de la consommation de carburant et des émissions de CO₂ ainsi que l'amélioration de la sécurité active. (GC)

[Haut de page](#)

Les appels d'offres repris ci-dessous ont été sélectionnés par la Délégation des Barreaux de France parmi les appels d'offres publiés au Journal officiel de l'Union européenne série S.

Il est possible de consulter en amont, avant la publication des appels d'offres, les programmes d'aide extérieure financés par la Commission européenne sur le site de la Représentation permanente de la France à Bruxelles : <http://www.rpfrance.org/cec/homecec.htm>.

Espagne / Saragosse / Services de documentation et de certification juridiques (28 juillet)

La « Sociedad de Desarrollo Medioambiental de Aragón » a publié, le 28 juillet dernier, un avis de marché ayant pour objet la prestation de services de documentation et de certification juridiques (*réf. 2009/S 142-208195, JOUE S 142, du 28 juillet 2009*). La langue de travail pouvant être utilisée dans l'offre est l'espagnol. **La date limite pour la réception des demandes de documents est fixée au 1^{er} septembre 2009 à 15h. La date limite de réception des offres est fixée au 2 septembre 2009 à 12h.** (EK)

Portugal / Lisbonne / Services juridiques (23 juillet)

La « Gabinete do Controlo de Gestão e Sistemas de Informação » a publié, le 23 juillet dernier, un avis de marché ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2009/S 139-203667, JOUE S 139, du 23 juillet 2009*). La langue de travail pouvant être utilisée dans l'offre est le portugais. **La date limite de réception des offres est fixée au 4 septembre 2009.** (EK)

République tchèque / Prague / Services juridiques (28 juillet)

La « ČEZ, a.s. » a publié, le 28 juillet dernier, un avis de marché ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2009/S 142-208493, JOUE S 142, du 28 juillet 2009*). Les langues de travail pouvant être utilisées dans l'offre sont le tchèque et l'anglais. **La date limite de réception des offres est fixée au 20 août 2009 à 10h.** (EK)

Roumanie / Bucarest / Services de conseils et de représentation juridiques (24 juillet)

La « SC EnergoNuclear SA » a publié, le 24 juillet dernier, un avis de marché ayant pour objet la prestation de services de conseils et de représentation juridiques (*réf. 2009/S 140-205041, JOUE S 140, du 24 juillet 2009*). Les langues de travail pouvant être utilisées dans l'offre sont le roumain et l'anglais. **La date limite pour la réception des demandes de documents est fixée au 3 août 2009 à 12h. La date limite de réception des offres est fixée au 5 août 2009 à 10h.** (EK)

Royaume-Uni / Cardiff / Services de conseils et de représentation juridiques (29 juillet)

L'« Auditor General for Wales » a publié, le 29 juillet dernier, un avis de marché ayant pour objet la prestation de services de conseils et de représentation juridiques (*réf. 2009/S 143-210164, JOUE S 142, du 29 juillet 2009*). Les langues de travail pouvant être utilisées dans l'offre sont l'anglais et le gallois. **La date limite pour la réception des demandes de documents est fixée au 28 août 2009 à 17h. La date limite de réception des offres est fixée au 18 septembre 2009 à 12h.** (EK)

Royaume-Uni / Dalkeith / Services juridiques (29 juillet)

La « Midlothian Council » a publié, le 29 juillet dernier, un avis de marché ayant pour objet la prestation de services juridiques. (*réf. 2009/S 143-210052, JOUE S 142, du 29 juillet 2009*). La langue de travail pouvant être utilisée dans l'offre est l'anglais. **La date limite pour la réception des demandes de documents est fixée au 28 août 2009. La date limite de réception des offres est fixée au 30 septembre 2009 à 12h.** (EK)

[Haut de page](#)

NOS MANIFESTATIONS

Entretiens communautaires
Vendredi 20 novembre 2009

Drroit communautaire de la concurrence



AUTRES MANIFESTATIONS

Congrès de Droit Européen Perpignan
Le jeudi 24 après-midi et le vendredi 25
septembre 2009

[Bulletin d'inscription + Hôtel](#)
[Programme en ligne](#)

Pour plus d'informations

Contact :
[sigrid germa](#)



8^{ème} Conférence de la commission Ouverte du Droit de la Discrimination

Le 21 septembre 2009 de 18 h à 20h la Maison du Barreau, salle Gaston Monnerville.

Ordre des Avocats - Maison du Barreau

2, rue de Harlay - 75001 Paris

Tél : 01 44 32 49 94

Fax : 01 44 32 49 93

Le thème de la conférence : Discriminations & Harcèlement

- Présentation des textes du droit communautaire et droit français.
- Analyse de la jurisprudence de la cour de justice des Communautés européennes CJCE, et de la Cour européenne des droits de l'homme CEDH et de la jurisprudence française.

La conférence est gratuite, il convient de s'inscrire auprès de Madame Laurence LE TIXERANT

commissions.ouvertes@avocatparis.org pour recevoir toutes les informations sur la commission du droit de la discrimination.



Traduction du droit et droit de la traduction / Poitiers (15 et 16 octobre)

[Lire le programme](#)

Jurisclope et le CECOJI (Centre d'Etudes sur la Coopération Juridique Internationale) organisent un colloque les 15 et 16 octobre 2009 à la Faculté de droit de Poitiers sur le thème "[Traduction du droit et droit de la traduction](#)". Durant cette journée et demie de travaux, les points suivants seront abordés :- Politique de la traduction juridique (enjeux, finalités...); Pratique et méthodes de la traduction juridique ; méthodologie, les problèmes terminologiques, le point de vue des traducteurs et des experts...); Statut de la traduction (droits, obligations et responsabilités du traducteur...). Interviendront à ce colloque, des experts français et étrangers (traducteurs, juristes spécialistes de droit comparé, responsables de services de traduction, juristes spécialistes en droit de la propriété intellectuelle...). Les actes feront l'objet d'une publication. Pour en savoir plus sur les modalités de participation à ce colloque, vous pouvez entrer en contact avec [Lucie Marchand](#) de Jurisclope ou [Jean-Pierre Dionnet](#) du Cecoji ou bien encore [effectuer une inscription en ligne](#).



53^{ème} congrès de l'Union Internationale des Avocats

Du 27 au 31 octobre prochains, l'Union Internationale des Avocats invite les professionnels du droit du monde entier à Séville (Espagne) pour débattre de quatre sujets de l'actualité juridique internationale : la pénalisation du droit des affaires ; la mondialisation, la tolérance et le droit ; le secret professionnel ; et les effets et issues de la crise financière.

Un rendez-vous professionnel à ne pas manquer puisque plusieurs groupes de travail se réuniront simultanément pour traiter plus de 40 autres thématiques.

Les congrès annuels de l'UIA rassemblent environ 1200 avocats venus de plus de 70 pays.

Inscrivez-vous dès maintenant !

Union Internationale des Avocats

25 rue du Jour - 75001 Paris - France

Tel : +33 1 44 88 55 66 - Fax : +33 1 44 88 55 77

E-mail : uiacentre@uianet.org

www.uianet.org

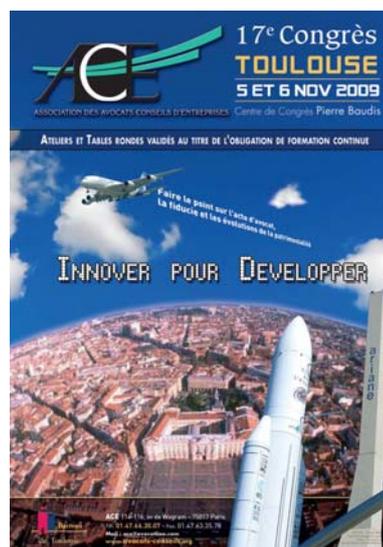


**17ème Congrès les 5 et 6 novembre 2009 à
Toulouse.
« Innover pour développer »**

**Président du Congrès : Jean-Pascal Couturier,
Président ACE Toulouse**

**Si vous souhaitez un stand, veuillez contacter
Stéphanie Colin au 01 47 66 30 07 ou
s.colin@avocatline.com**

**Programme et plan : [Programme en ligne](#) / [Plan](#)
www.avocats-conseils.org**



[Haut de page](#)

Recevoir gratuitement L'Europe en Bref

Merci de nous faire parvenir vos coordonnées électroniques à l'adresse suivante :
valerie.haupt@dbfbruxelles.eu.

« L'Europe *en Bref* » est aussi disponible en allemand et en espagnol. Ces versions sont adaptées à l'actualité communautaire et nationale de ces pays. Vous pouvez les obtenir sur simple demande auprès du DeutscherAnwaltverein (bruessel@eu.anwaltverein.de) ou bien directement sur le site Internet : [Europa im Überblick](#) et du Consejo General de la Abogacía española (bruselas@cgae.es).

Equipe rédactionnelle :

Dominique **VOILLEMOT**, Président, Hélène **BIAIS**, Avocate au Barreau de Paris établie à Bruxelles,
Géraldine **CAVAILLÉ** et Charlotte **VARIN**, Avocates au Barreau de Paris, Emmanuel **KATRAKIS**, Juriste,
et Maria **HINCU**, Stagiaire.

Conception :

Valérie **HAUPERT**



S'abonner à L'Observateur de Bruxelles

Pour plus d'informations sur l'actualité européenne, nous vous invitons à vous abonner à notre revue trimestrielle « L'Observateur de Bruxelles » (80 euros HTVA) :

<http://www.dbfbruxelles.eu/observateur.html>

L'Observateur de Bruxelles n°76 est paru :

Dossier spécial : « Présidence française de l'UE et bilan en matière de justice »

Contactez-nous !

Bulletin d'inscription à l'Observateur de Bruxelles (cliquer [ici](#))

VOS 2 REVUES DE RÉFÉRENCES




- ▶ **Journal de droit européen**
Rédacteur en chef : Paul Nihoul
- ▶ **Revue européenne de droit de la consommation**
European Consumer Law Journal
Rédacteur en chef : Paul Nihoul

Découvrez les sur
www.larcier.com



La Délégation des Barreaux de France est fermée du 1^{er} au 28 août inclus.

Le prochain numéro de l'Europe en Bref paraîtra le vendredi 4 septembre 2009.

DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE – AISBL – L'EUROPE EN BREF N° 534 – 30/07/2009
Tél : 0032 2 230 83 31 – Fax : 0032 2 230 62 77 – dbf@dbfbruxelles.eu – www.dbfbruxelles.eu